

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer  
Service environnement  
1 rue du Parc – CS 52256  
22022 SAINT-BRIEUC Cedex

**Service Environnement**

**Objet** : avis projet d'arrêté  
préfectoral de protection de  
biotope – Cap d'Erquy

**Dossier suivi par :**

Justine CHOQUER  
06 38 31 34 78

[justine.choquer@bretagne.chambagri.fr](mailto:justine.choquer@bretagne.chambagri.fr)

A l'attention de Gérard DENIEL

Plérin, le 3 mai 2023

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez envoyé, pour avis, le projet d'arrêté portant création d'une zone de protection de biotope sur le Cap d'Erquy. Je comprends et partage l'objectif de préservation de ce site naturel remarquable qui fait l'objet ces dernières années d'une recrudescence de dégradations d'après le Conseil départemental, propriétaire du site depuis 1980.

La collectivité déplore en effet des dégradations volontaires et systématiques de tous les dispositifs de canalisation du public mis en place pour éviter le piétinement de la végétation remarquable du site ; et sollicite la création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, outil de protection réglementaire, pour bénéficier d'une police de l'environnement sur le site.

Dans son dossier de présentation, le Conseil départemental rappelle également la mise en oeuvre d'autres outils de protection et de sensibilisation qui n'ont malheureusement pas fait leur preuve, c'est pourquoi je vous retourne un avis favorable sur le projet d'arrêté portant création d'une zone de protection de biotope sur le Cap d'Erquy.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations

Didier LUCAS  
Président de la Chambre d'agriculture  
des Côtes d'Armor

